



Guide de la taxe de vente du New Jersey

Taux standard

6.625%

Qui est obligé d'enregistrer la taxe de vente

Un vendeur à distance qui fait:

- Commerce de détail de marchandises;
- Produits numériques spécifiés;
- Services taxables livrés au New Jersey.

doit s'inscrire et percevoir la taxe de vente du New Jersey s'il atteint l'un ou l'autre des seuils économiques.

Seuil

Le revenu brut du vendeur à distance provenant de la vente de biens meubles corporels, de produits numériques spécifiés ou de services taxables fournis dans le New Jersey au cours de l'année civile en cours ou précédente dépasse \$100,000;

Le vendeur à distance a vendu le bien meuble corporel, les produits numériques spécifiés ou les services taxables livrés dans le New Jersey dans le cadre d'au moins 200 transactions distinctes au cours de l'année civile en cours ou précédente.

[Seuils marchands par état](#)

[Seuils de marché par état](#)

Les règles particulières sont applicables à l'activité SAAS

[Software as Service Seuils fiscaux par état](#)

Marchés en ligne

Les vendeurs à distance ne sont pas tenus de percevoir et de verser la taxe de vente lorsqu'ils vendent via un marché. Nouvel état de droit: le facilitateur du marché est tenu de percevoir et de verser la taxe de vente sur toutes les transactions du marché. La place de marché est tenue de collecter et de transférer la taxe même si le vendeur de la plateforme de trading n'a pas atteint le seuil économique.

Si un vendeur à distance atteint l'un ou l'autre des seuils économiques et ne vend que par l'intermédiaire de places de marché, il doit s'inscrire et peut demander à être placé sur une base de non-déclaration pour la taxe de vente.

Procédure d'inscription

Un vendeur à distance peut se rendre sur le site Web de la Division des revenus et des services aux entreprises et choisir l'option "S'inscrire en tant que vendeur à distance uniquement" pour l'enregistrement.

Paiement de la taxe de vente et date de production

La plupart des vendeurs à distance après l'inscription devront produire des déclarations trimestrielles et effectuer des paiements trimestriels.

Si les entreprises ont perçu plus de \$30,000 en taxe de vente au cours de l'année précédente, elles doivent effectuer des paiements mensuels.

Vous devez produire vos déclarations de taxe de vente trimestrielles au plus tard le 20e jour du mois suivant la fin de la période de production. Si la date d'échéance tombe un jour chômé, la déclaration et le paiement sont dus le jour ouvrable suivant.

Pénalité et intérêts

La pénalité pour production tardive des déclarations est de 5% de l'impôt dû pour chaque mois (ou partie de mois) de retard de déclaration. La pénalité pour dépôt tardif ne dépasse pas 25% du solde dû. Le service des impôts peut également facturer une pénalité de \$100 pour chaque mois de retard de déclaration.

Pénalité pour paiement tardif de 5% de la taxe due.

À la fin de chaque année civile, tous les impôts, amendes et intérêts impayés se verront facturer un intérêt de pénalité supplémentaire.

